

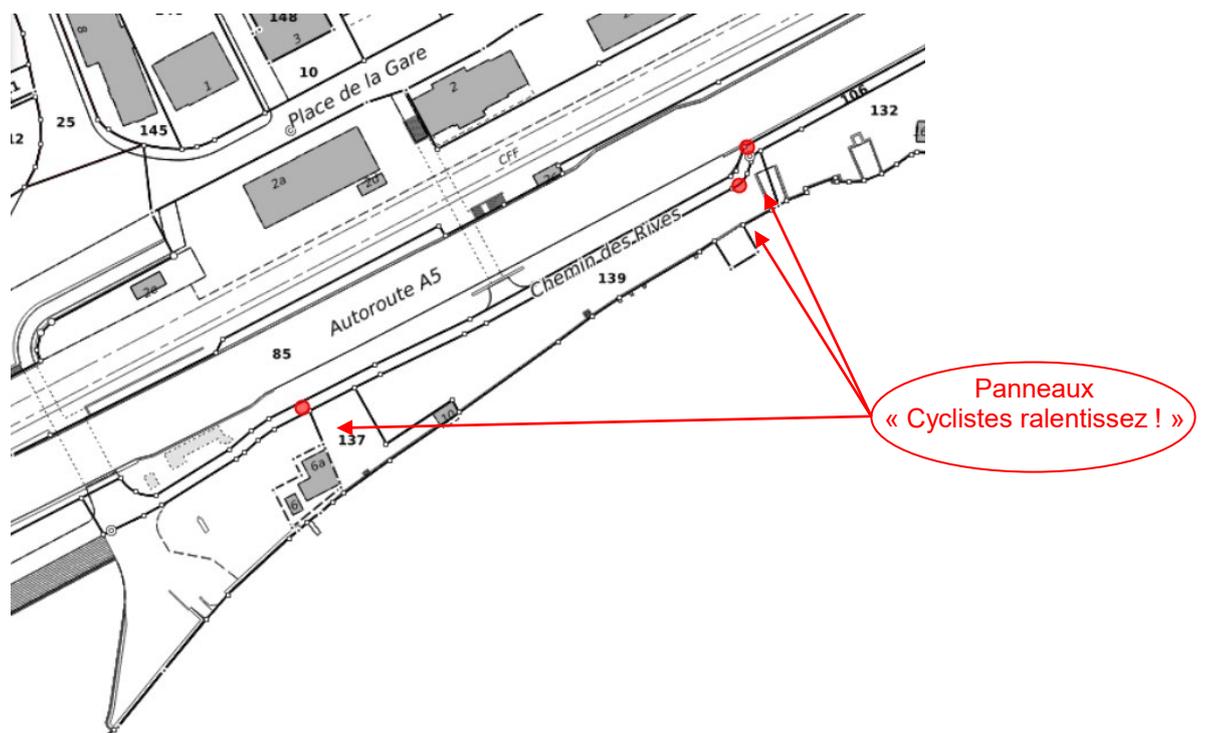
MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 2 décembre 2021

21. Rapport CM en réponse à la motion PLR (J. Niederer) « Sécurité du chemin des Rives » (C. Ferrier)

Dans sa motion déposée le 31 mars 2021, le PLR La Neuveville demande au Conseil municipal que la sécurité des usagers du chemin des Rives soit assurée. Notamment concernant le "S" juste après la buvette du débarcadère. Cette motion a été approuvée par le Conseil général dans sa séance du 17 mai 2021.

Le service de la gestion du territoire a commandé trois panneaux indiquant "Cyclistes ralentissez !" qui seront posés de chaque côté du "S", mais aussi à proximité de la buvette du débarcadère où les vélos roulent également vite et où il y a aussi un danger.



Le service de la voirie a réalisé un marquage au sol sous forme de triangles de chaque côté du "S". Il a également réalisé un marquage au sol à la sortie du passage inférieur de la Coop, afin de sensibiliser les cyclistes.

La demande formulée dans cette motion est ainsi réalisée.

CONSEIL MUNICIPAL